

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continué, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES.

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERPTIONS: Annonces: la ligne. 25 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARANT, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPOSTOLLE & Co, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office des Publications.

ROUBAIX, LE 17 JUIN 1880

Table with 2 columns: Date (17 JUN, 16 JUN) and values for BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) and various stocks like Act. Banque de France, Crédit f. de France, etc.

Service particulier

Table with 2 columns: Date (17 JUN, 16 JUN) and values for various stocks and bonds like Act. Banque de France, Crédit f. de France, etc.

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 17 juin. Change sur Londres, 4,85 50; change sur Paris, 5,19 37, 100. Café good fair, (la livre) 14 1/4, 14 1/2. Café good cargoes, (la livre), 14 7/8, 15 1/8. Ferme.

BULLETIN DU JOUR

La question de l'amnistie devient fort embrouillée. Les uns affirment que le ministre n'en veut plus, par crainte de l'opposition du Sénat; les autres qu'il tient à la proclamer, mais que la majorité l'engage, sous main, à ne pas se hâter. Où est la vérité? Quoi qu'il en soit, les groupes parlementaires se réunissent, discutent, et finalement ne semblent pas hostiles à une clémence complète. Mais sous quelle forme se manifesterait cette clémence? Sous la forme de « grâces », ou sous la forme de l'« amnistie »? C'est là le point obscur, et qu'une déclaration publique du cabinet pourra seule éclaircir.

Si tel avait été le calcul du cabinet anglais, sa condescendance lui aura valu ni honneur ni profit. L'intervention de M. Poyer-Quertier et de M. Feray d'Essonnes au Sénat a forcé le président du conseil des ministres à déclarer que les engagements pris par Léon Say étaient purement conditionnels. Quel bénéfice retire alors M. Gladstone de sa soumission au choix de l'envoyé que M. Gambetta avait imposé, à M. de Freycinet? L'éveil est donné. Et maintenant, quoi qu'il arrive que M. Challemel-Lacour aille à Londres, ou qu'il choisisse un autre poste, n'est-il pas évident que les défenseurs des intérêts industriels à la Chambre haute vont surveiller avec plus de soin que jamais les agissements du cabinet et de ses représentants, en ce qui touche le renouvellement des conventions commerciales.

M. CHALLEMEL-LACOUR A LONDRES

On peut facilement prédire à M. Challemel-Lacour qu'il va obtenir en Angleterre un grand succès; croire le contraire serait mal connaître les Anglais. Ceux-ci ont un goût prononcé pour les personnages fameux dans n'importe quel genre. Qu'ils viennent en prose ou en triomphateurs, pourvu qu'au premier cas ils soient les proscriptions d'une autre nation et qu'au second cas ils ne triomphent pas de l'Angleterre, ils sont accueillis, regardés, exhibés, acclamés. C'est à qui les invitera, les choiera, les montrera. Tout le bruit qui s'est fait autour de M. Challemel-Lacour aura excité au plus haut point la curiosité. Challemel par ci, Challemel par là, Challemel for ever. Nous engageons cependant l'ambassadeur de la République à ne pas s'exagérer la valeur de tous ces hommages. Pipe-en-Bois fut allé en 1871 rendre à Londres, à Lord Lyons, les visites que celui-ci lui avait faites à Tours, que Pipe-en-Bois aurait été encore bien plus lion que ne va l'être M. Challemel-Lacour.

LES ÉTABLISSEMENTS CONGRÉGANISTES

Ceux de nos gouvernants et de nos députés républicains qui se sont imaginés supprimer en France l'enseignement religieux, en rendant ou en provoquant les décrets du 29 mars, se sont, croyons-nous, abandonnés à une illusion dont ils ne tarderont pas à reconnaître le peu de fondement. D'après ce qui nous revient, en effet, des projets qu'un très prochain avenir se chargera de réaliser, les établissements actuels des congréganistes, bien loin de disparaître ou même de péricliter à la suite des mesures récentes dont le ministère a cru devoir prendre l'initiative, seraient, au contraire, appelés à recevoir une organisation plus puissante et un éclatant essor. Des sociétés, en effet, se forment — apprenons-nous — de toutes parts (sociétés divisées en parts d'intérêts équivalents ou en commandite) afin de prendre sans délai la suite de la direction et de la gestion des congréganistes. Pour citer sous ce rapport un exemple entre plusieurs, nous dirons que l'important établissement de la rue de Madrid, dans le huitième arrondissement de Paris, va maintenant appartenir à une société civile qui comptera environ quatre cents actionnaires. On se propose, d'ailleurs, d'imiter, pour le fonctionnement des maisons d'éducation dont il s'agit, le système en vigueur à l'école Monge et surtout au collège Sainte-Barbe. Un comité de surveillance sera constitué d'abord, comité mu de pleins pouvoirs des actionnaires, et à la tête de ce comité se trouvera placé un directeur des études, comme dans les établissements scolaires dont on s'attachera à copier aussi

fidèlement que possible les procédés d'administration. Ajoutons que ce directeur devra être un laïque, pour ne point offrir à des pouvoirs publics jaloux et soupçonneux la moindre prise à la persécution ni à la critique. Quant aux familles, elles pourront être assurées de rencontrer dans la direction nouvelle les mêmes garanties de bonne et solide éducation qu'elles avaient précédemment dans les établissements dirigés par des congréganistes.

La police dans les couvents

On écrit du Mans le 14 juin: « Plusieurs des communautés religieuses de notre ville ont reçu notification officielle des décrets du 29 mars. Nous savons de source certaine que les supérieurs ont répondu avec la plus grande fermeté qu'ils demanderaient l'autorisation, mais défendraient énergiquement leurs droits. Mgr l'évêque vient de déclarer également que, si par suite des décrets, le collège de Sainte-Croix, tenu par les jésuites, venait à être fermé, il ouvrirait immédiatement, à la place, une école libre ecclésiastique; la plupart des professeurs actuels n'hésiteraient plus à la maison, mais continueraient d'enseigner. Cette déclaration cause un vif embarras à notre administration républicaine. »

Nous lisons dans la Patrie

Nous avons annoncé que, mercredi 9 juin, le commissaire central de la ville de Versailles s'est présenté chez les Pères Jésuites de la rue des Bourdonnais. Cette maison servait de retraite à six Pères que la mort de l'un d'eux arrivée cette nuit a réduits à cinq. Quel a été l'objet de cette visite un peu hâtive, lorsque plus de vingt jours nous séparèrent encore du 29 juin? On a contesté cette visite et sa portée. Il ne s'agissait d'autre que d'un avertissement verbal et officieux au point de vue de la dissolution. Une démarche faite dans ces termes eût été non-seulement inutile, elle aurait encore un caractère de rigueur toute gratuite. La visite à la maison de la rue des Bourdonnais qualifiée de « visite officieuse et par ordre » a eu lieu le mercredi 9 juin dans la matinée. Elle a eu pour but de proposer certaines concessions.

BONNE FOI... ET TRAITÉS DE COMMERCE

Dans la séance de la Chambre des députés du 31 janvier 1880, M. Tirard, ministre de l'Agriculture et du Commerce, s'exprimait ainsi: « Nous vous demandons, tenant compte des circonstances actuelles, des souffrances que vous éprouvez, de la production peut-être exagérée de la laine de 1872 à 1879, nous demandons de maintenir le statu quo, c'est-à-dire de prendre le tarif conventionnel actuel majoré de 24 0/0 pour certains articles comme tarif général et comme base de négociation avec les puissances étrangères, EN VOUS PRÉVENANT DE NE PAS DESCENDRE DANS LES NÉGOCIATIONS AU-DESSOUS DES PRIX PORTÉS À CE TARIF CONVENTIONNEL. » Cet engagement solennel pris devant la Chambre des députés a-t-il été réellement violé? Nous avons peine à le croire, dit le Moniteur universel, et cependant le bruit court que dans les préliminaires du traité de commerce avec l'Angleterre, que vient de signer M. Léon Say, avant que le soit produite l'opinion du Sénat, le bruit court, disons-nous, que le gouvernement français aurait acquiescé à la fixation du droit de 4 francs pour le fer, au lieu de 6 francs, droit actuel, comme étant celui qui serait inscrit dans les nouveaux traités de commerce. Est-ce ainsi que le Gouvernement tient la promesse qu'il a faite par la bouche de M. Tirard? A baisser le droit strictement compensateur actuel de 33 0/0 sur les fers, est-ce là « ne pas descendre dans les négociations »?

LE GACHES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

Il est à remarquer que les journaux de Montpellier ne parlent pas encore de l'annonce des trois lettres que nous avons publiées hier d'après le Rappel. D'autre part M. Amagat, qui paraissait se tenir coi, vient de rompre le silence et de façon bruyante. Il a prié la Justice d'insérer la lettre suivante qu'il a adressée à M. Francisque Sarcey: Monsieur, A l'égard des trois professeurs de la Faculté de Montpellier qui, égarés par la passion et la jalousie, me persécutent depuis dix-huit mois, je m'efforcerais de garder le sang-froid, le calme et la modération qui me conviennent. Je vis au milieu des excitations les plus vives et je donne à mon attitude la correction la plus parfaite dans l'intérêt des étudiants de la Faculté de médecine et aussi pour ne pas créer à l'administration supérieure des embarras plus graves encore que ceux dans lesquels elle s'est allée se jeter, tête baissée, quand il lui eût été si facile d'expliquer toutes les difficultés en réparant une violation injustifiée. Mais je ne puis pas permettre que vous me jouiez la diflamation et l'insulte. Dans vos trois articles, tout est faux. Vous avez entassé calomnie sur calomnie, fautes sur fautes, infamies sur infamies. Je ne veux pas vous rendre toute retraite impossible; mais j'entends que vous vous rétractiez, ou je me réserve d'obtenir satisfaction par tous les moyens que la loi, l'honneur et les usages mettent à ma disposition. J'ai l'honneur, monsieur, de vous présenter mes respects. AMAGAT.

Le pèlerinage de l'Impératrice dans le Zululand

Partie d'Italie le matin du 1<sup>er</sup> juin, l'Impératrice, dit un télégramme, manifesta en route l'intention de mettre pied à terre à un détour de colline où s'arrêta jadis l'ambulance qui reçut les dévoués du prince. De là, elle descendit à pied les pentes de la vallée, se dirigeant vers le donga où fut trouvé le corps de son fils; elle parcourut ainsi la route même — un mille de distance — que parcoururent les officiers anglais qui recueillirent les restes inanimés de l'infortuné jeune homme. Le chemin est rocailleux et accidenté; de respectueuses observations furent présentées, mais Sa Majesté ne voulut rien entendre et continua sa route. Un loin, le monument funèbre nouvellement élevé éclatait en blanc sur la sombre teinte des prairies desséchées. L'Impératrice ne voyait rien; elle ne parut s'en apercevoir qu'arrivée sur le bord même du donga. Alors elle leva les mains vers le ciel dans une attitude suppliante; de grosses larmes coulèrent sur ses joues amaigries; elle ne dit pas un mot, ne poussa pas un cri; les sanglots seuls soulevaient soudainement sa poitrine; puis, la tête légèrement penchée sur l'épaule, elle se laissa glisser à genoux. Le marquis de Bassano seul alla, lui aussi, s'incliner dans le fond du donga; les autres personnages de la suite s'arrêtèrent quelques instants sur les hauteurs du chemin de fer de Biskra à El-Goléa et d'El-Goléa à Laghouat; ces deux trains ne présenteraient aucune difficulté; pas de travaux d'art; le passage découvert dans les dunes de sable au sud d'El-Goléa en 1874 existe, et il doit être réduit à 1,500 mètres. M. Choisy indique comme moyen prati-

La journée du 5 a été consacrée à la visite du champ de carnage d'Isandhula. Sans prendre de repos, l'impératrice s'est mise de nouveau en route pour Durban, via Greytown et Durbanville; elle s'est embarquée le 30 à bord du Trojan, dont l'arrivée a déjà été signalée à Cape-Town le jeudi 10 de ce mois.

Deux ordres du jour

M. le lieutenant-colonel d'Auvergne et M. le lieutenant-colonel de Réals, mis à la suite par décret du 29 mars, ont adressé à leurs régiments respectifs les ordres du jour suivants: 9<sup>e</sup> Corps. — 33<sup>e</sup> Brigade. — 65<sup>e</sup> Régiment territorial. ORDRE DU RÉGIMENT, Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du 65<sup>e</sup> régiment territorial. Je suis mis à la suite par décret du 29 mars. Je m'attends, par le temps qui court, à ne pas rester longtemps à votre tête. Je passe ma vie au milieu de vous, nous sommes appelés à nous rencontrer souvent, je ne vous dis donc pas adieu. Depuis 1870 je commande à des Berrichons, mes compatriotes. Le dévouement qu'ils m'ont montré dans des circonstances difficiles, les sympathies de leurs familles me faisaient un devoir de continuer. Noblesse oblige! Malgré mon âge, mes occupations agricoles, j'étais prêt à monter à cheval pour défendre encore le pays envahi, l'honneur compromis. Ma pensée vous suivra toujours, et au milieu de mes champs, de mes vignes, ma plus grande satisfaction sera de voir que vous continuez à observer les principes de discipline qui font la force d'un corps. Que Dieu, honneur et patrie, soient toujours votre devise. Bretagne, le 5 juin 1880. Le lieutenant-colonel du 65<sup>e</sup> mis à la suite, D'AUVERGNE.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Un décret du 29 mai, dont je n'ai connaissance que par le Journal officiel, me relève de mon commandement et me place à la suite. C'est avec un vif regret que je me vois éloigné de vous et privé de l'honneur de marcher à votre tête, si l'heure de la revanche venait à sonner. En vous faisant mes adieux, je tiens à vous remercier de votre esprit de discipline et des marques de sympathie que vous m'avez données dans toutes les circonstances. Grâce à votre concours zélé et dévoué, l'organisation du régiment a progressé rapidement; et j'ai reçu à diverses reprises, de mes chefs, des témoignages de satisfaction pour les honneurs obtenus. Persévérez donc dans cette voie, et n'oubliez pas que, quel que soit la forme de gouvernement qui nous régisse, la patrie, à l'heure du danger, a le droit de compter sur le dévouement de ses enfants. TROIRIN, le 11 juin 1880. lieutenant colonel, DE RÉALS.

LA COMMISSION SUPÉRIEURE DU TRANSSAHHARIEN

La commission supérieure s'est réunie ce matin à neuf heures dans la salle à manger du ministère des travaux publics. M. Varray présidait; sur une table se trouvaient de très-belles cartes d'Afrique occidentale dressées par M. l'ingénieur de Lépinay. M. le ministre ouvre la séance en résumant les travaux de MM. Soleillet, Choisy, Pontiane et Flatters; il dit que ces explorateurs ont rendu de très-grands services et il les remercie au nom de la France. Il insiste sur le caractère pacifique de ces diverses missions. Les crédits votés par les Chambres ont été dépassés de 20,000 fr.; il ne le fera qu'après avoir pris l'avis de la commission. La parole est ensuite donnée à M. l'ingénieur Choisy, qui a étudié des lignes de chemin de fer de Biskra à El-Goléa et d'El-Goléa à Laghouat; ces deux trains ne présenteraient aucune difficulté; pas de travaux d'art; le passage découvert dans les dunes de sable au sud d'El-Goléa en 1874 existe, et il doit être réduit à 1,500 mètres. M. Choisy indique comme moyen prati-

que d'ouvrir le pays, l'établissement immédiat d'une ligne télégraphique. La parole est ensuite donnée au colonel Flatters, qui lit une note sur son voyage; son expédition se composait de 105 hommes dont 22 Européens; il pense réussir une prochaine fois complètement, car il a, dit-il, jeté des bases solides. Après M. Flatters, la parole est donnée à M. Soleillet. Celui-ci fait remarquer qu'ayant reçu la mission spéciale d'étudier le pays au point de vue technique, entre Tombouctou et In-Salah, il n'a pas pu, ayant été pillé dans l'Udjar, commencer même sa mission; cependant, M. Paul Soleillet donne des détails sur son voyage, il indique, lui aussi l'école et le télégraphe comme moyen de pénétrer en Afrique. Il parle entre autres de la découverte qu'il vient de faire d'une séve végétale.

Après M. Soleillet, M. de Lesseps appuie sur l'idée du télégraphe et de l'école.

Le ministre propose ensuite sous-commissions de se réunir aussitôt, et la réunion décide que la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> sous-commission s'assembleront demain matin pour entendre M. Soleillet. La séance est levée à 11 heures.

Nous lisons dans l'Univers

« Un dignitaire éminent de l'Angleterre était ces jours derniers à Paris, et se trouvait dans un salon où étaient réunis plusieurs personnages ou quasi personnages politiques. Un financier fort considéré causait à demi-voix avec M. Waddington: Le jour, lui disait-il, où le ministère chassera les jésuites il enfoncera le premier clou du cercueil de la République. M. Ferry s'approche des causeurs et leur demande ce qu'ils disent? Je dis, répliqua le banquier, que vous faites sonner l'heure de votre ruine en vous attaquant à l'éducation des pères jésuites. M. Ferry ne répondit mot, et la lettre anglaise qui nous est communiquée, ajoute qu'il s'éloigna en « frissonnant et tout pensif. » C'est faire trop d'honneur au ministre de l'Instruction publique, et le personnage éminent qui était présent jugeait sans doute du cœur des autres par le sien propre. M. J. Ferry ne frissonne qu'en présence de l'émeute et il ne pense jamais. »

Le drapeau du 57<sup>e</sup> de ligne

Le ministre de la guerre, visant un décret de 1859, disant que tout régiment ayant enlevé un drapeau à l'ennemi, doit être décoré de la croix de la Légion d'honneur, va soumettre à la signature de M. le président de la République un décret accordant la croix de la Légion d'honneur au 57<sup>e</sup> régiment de ligne, aujourd'hui en garnison à Bordeaux. On n'a pas oublié que pendant la guerre de 1870, à la bataille de Rezonville, un officier de ce régiment, le sous-lieutenant Chabal, prit de sa main le drapeau d'un régiment prussien. M. Chabal a été décoré, et il est aujourd'hui en Algérie capitaine trésorier dans la gendarmerie. Restait la question du drapeau qui va être résolu, et la croix d'honneur sera attaché au drapeau du 57<sup>e</sup> le 14 juillet prochain. Le ministre de la guerre a décidé, en outre, que le capitaine Chabal serait mandé d'Algérie pour assister officiellement à la fête de la distribution des drapeaux. Celui-ci prendra place dans l'escorte du ministre de la guerre.

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier Paris, 16 juin 1880. Les amis de M. Rochefort, car il est bon que vos lecteurs le sachent, c'est en réalité pour lui que les radicaux de la Chambre font tout le tapage actuel au sujet de l'amnistie, voudraient que l'ancien lanterneur pût promener sur les boulevards le 14 juillet, les amis de M. Rochefort, dis-je, n'auront évidemment pas à se réjouir des résultats de la gauche républicaine. Pour celle du centre gauche qui vient de se prononcer à l'unanimité contre l'amnistie, c'est déjà fait. La nécessité d'accorder immédiatement l'amnistie plénière n'a rencontré dans la Gauche républicaine que peu

FRUILLETON DU 18 JUIN

- 21 -

LA MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY. CHAPITRE III

Georget tenait sa casquette à la main et regardait en souriant le neveu de son patron. — Que diable fais-tu ici, gamine? lui demanda Maxime. — J'y viens tous les soirs, répondit l'enfant, qui n'avait pas du tout l'air intimidé. — A ton âge! c'est jolii! Tu mériterais que j'apprenne à son oncle la vie que tu mènes. Je ne te dénoncerai pas, parce qu'il te chasserait, mais je raconterai tes fredaines à M. Vignory, qui te secourra d'importance. — Pourquoi? Je ne fais pas de mal, puis-je peut-être pour grand-mère. — Qu'est-ce que tu me chantes là? — C'est vrai, monsieur Maxime, grand-mère n'est pas riche; elle travaille encore, mais l'ouvrage ne vas pas et elle n'a que moi pour l'aider. Ici, je gagne mes quarante sous les soirs à faire les commissions... des fois trois fois. Et M. Dorgères ne me donne que vingt-cinq francs par mois.

— Vraiment? — Parole d'honneur. Demandez plutôt à M. Jules. — Eh bien! je te ferai augmenter. — Oh! monsieur Maxime, c'est grand-mère qui serait contente! Elle aurait son café au lait tous les matins. — Elle l'aura. Mais tourne-moi les talons et ne t'avise plus de me parler, ni même de me saluer ce soir. — Compris, monsieur Maxime. Si jamais vous avez besoin de quelqu'un pour se jeter dans le feu, ou dans l'eau, à votre choix, donnez-moi la préférence. — Après avoir lancé cette naïve protestation de dévouement, Georget s'enfuit vers la porte et Maxime ne s'occupa plus de lui. L'inconnue venait de s'arrêter précisément au-dessous de la barre d'appui contre laquelle il se tenait et elle tendait au loueur de patins, pour qu'il la déchaussât, un pied d'une cambure aristocratique et d'une petite merveilleuse. Le moment décisif approchait et Maxime se prépara à l'attaque. Il alla sournoisement se camper au haut de l'escalier qui descend dans l'arène et il attendit, en caressant sa moustache, que la dame passât à portée d'une galanterie. Elle ne se fit pas désirer, quoiqu'elle eût très bien vu que le jeune homme la guettait. Maxime la vit s'avancer d'un pas assuré, sans aucun embarras, mais aussi sans aucune effronterie; la démarche et l'attitude d'une princesse qui sait qu'on l'admire et qu'on ne se permettra pas de lui dire à

brûlé-pourpoint. Mais Maxime n'était pas homme à se laisser désarçonner par de grands airs, et il ne croyait pas aux princesses qui vont patiner au skating. Il chercha une entrée en matière, et il la trouva tout de suite: — Madame, dit-il d'un ton approprié à la circonstance, vous me pardonnez certainement, de vous de demander si vous consentiriez à me faire gagner un pari. L'incomparable brune lui lança une œillade qui aurait mis le feu au canon du Palais-Royal beaucoup mieux que le soleil de midi en novembre, et ne parut ni choquée, ni même étonnée de ce début. — On aurait juré qu'elle s'attendait à être abordée par ce gaand garçon brun qui suivait ses évolutions depuis une demi-heure. — Quel pari? demanda-t-elle tranquillement. — J'ai parié, en vous voyant patiner, que vous étiez Hollandaise, Russe ou Suédoise. — Contre qui avez-vous parié? — Contre un de mes amis qui soutient qu'une femme du nord ne peut pas avoir des yeux comme les vôtres, et que vous devez être Andalouse. — Votre ami se trompe. — Là! j'en étais sûr. Comment seriez-vous devenue de première force sur le patin, si vous étiez née au bord du Guadalquivir, qui ne gèle jamais? La dame parlait français sans aucun accent, et son sourire n'avait rien de décourageant. Maxime pensa aussitôt qu'il était inutile

de prendre tant de détours, et il changea de note. — J'ai parié dix louis, reprit-il, et vous venez de me les faire gagner. Aussi... — Mais pas du tout. Vous avez perdu, monsieur. Je ne suis ni du Midi ni du Nord. Je suis Parisienne. — Jamais de la vie! — Née à Batignolles, rue Nollet. — Parisienne avec des yeux de gazelle et un teint fait d'un rayon de soleil! Je croirai cela quand j'aurai vu votre acte de naissance. — Je ne l'ai pas sur moi, dit l'inconnue en éclatant de rire. Ses lèvres rouges comme une fleur de grenadier laissèrent voir ses dents, deux rangées de perles d'Orient. Il n'en fallait pas tant pour achever de tourner la tête à Maxime qui n'avait pas de préjugés sur la nationalité des jolies femmes. — Alors, dit-il gaiement, vous allez me soutenir que vous avez nom Charlotte ou Rosalie. — Est-ce que vous vous figurez que je m'appellais Hedwige ou Olga! — Ma foi oui. Mais, arrachez-moi cette illusion en me disant votre vrai nom. — Justine. — Un nom de soubrette. Décidément, vous vous moquez de moi. — C'est vous qui vous moquez de moi en me faisant subir un interrogatoire, et en vérité, je suis bien sotte de vous répondre. — Pourquoi ne me répondez-vous pas? Il ne vous manquerait plus que de vous

âcher parce que je vous trouve adorable. J'ai pris un prétexte pour vous le dire. Où est le mal? — Oh! je ne me fâche pas. J'aime assez les compliments. Mais je suis franche et je vous avertis charitablement que je les prends pour ce qu'ils valent. — Voulez-vous que je risque une déclaration à genoux, la main sur le cœur et les yeux au ciel? — Ce serait ridicule et de plus ce serait tout à fait inutile. Je ne suis pas venue ici pour faire des conquêtes. — C'est la première fois que je vous y vois. — Par l'excellente raison que j'y suis entrée ce soir pour la première fois. — Mais vous y reviendrez? — Je ne crois pas. Ces patins à roulettes sont insupportables. J'attendrai pour recommencer mes exercices que les lacs du bois de Boulogne soient pris. — Alors, il me faudra attendre pour vous rencontrer, que le thermomètre descende au-dessous de zéro! Oh! non. Et je... — Vous avez bien dit cet « Oh! non! » interrompit l'inconnue toujours souriante. Si j'étais une naïve, je pourrais m'imaginer que je vous ai inspiré une passion profonde. Mais je ne erois pas aux passions profondes qui naissent tout d'un coup, dans le promenoir du skating. Vous m'avez remarqué parce que je ne ressemble pas aux habituées de l'endroit. C'est très flatteur pour moi. Je vous remercie et je m'en vais. — Où? — Chez moi, puisque vous tenez à le sa-

voir. — Très-bien. Je vous accompagne. — Sans ma permission? c'est un peu fort. — Si vous ne me l'accordez pas, vous ne m'empêcherez pas de vous suivre. — Ce serait bien pis, et le moment est venu, monsieur, de vous déclarer nettement que vous faites fausse route. Vous me prenez pour une irrégulière et je ne suis pas de ce camp-là. Je ne cherche pas les aventures et j'évite celles qui se présentent. — Mais enfin vous êtes libre d'aller où bon vous semble. — Pas toujours, mais je ne fais jamais que ce qui me plaît. Il m'a plu ce soir de prendre un divertissement que j'aime beaucoup, il m'a plu de causer avec vous, parce que vous êtes un homme bien élevé; il me plairait encore plus de rentrer seule et j'espère que vous ne voudrez pas me déplaître. J'aurais beau vous promettre de ne pas vous suivre... je vous suivrais malgré moi, quand je devrais monter derrière la voiture qui va vous emmener. Et si vous me fermez votre porte, je serais capable de passer mes nuits à me promener sous vos fenêtres et de vous donner des sérénades comme un étudiant espagnol. Cette menace bouffonne ramena le sourire sur les lèvres de la divine brune, qui répondit avoir un peu réfléchi: — Monsieur, vous êtes un homme terrible, et je vous que vous finiriez par me compromettre, se je persistais à contrarier votre fantaisie du moment.